



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

Edito	p. 1
Élections professionnelles	p. 2
Audience IA	p. 3
Actus	p. 4
Bulletin d'adhésion	p. 5
AIS	p. 7
Actus	p. 8

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 14 décembre 2005

**Bonnes fêtes
de fin d'année à tous !**

Edito Élections...

Tous les trois ans, c'est un rendez-vous incontournable de la profession. Au delà des résultats qui confortent la première place des syndicats de la FSU, on peut se poser la question de la baisse de la participation notamment pour les votes dans le premier degré. Je me garderais bien d'analyser trop vite cette baisse comme une désaffection des syndicats, d'autant que beaucoup de syndiqués n'ont pas voté. Est-ce parce que certains pensent que cela ne sert à rien de voter étant donné que ce sont toujours les mêmes qui sont élus ? Est-ce dû aux modalités de vote par correspondance, très important dans les départements ruraux ? Est-ce simplement des oublis ? Ou bien est-ce les jeunes qui votent moins dans une période de renouvellement important de la profession ? Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions et le SNUipp va analyser en détail les résultats de ce scrutin.

Une chose est sûre, plus de 76 % des collègues qui se sont exprimés ont renouvelé leur confiance au SNUipp 05. Cette confiance continuera de se traduire par l'information, le débat, des rencontres afin que le SNUipp reste un syndicat proche du terrain, un syndicat représentatif des aspirations et des revendications des collègues.

Si le vote est un moment primordial de la représentativité syndicale, il n'en reste pas moins que l'adhésion est tout aussi essentielle à la vie d'un syndicat, par l'engagement militant mais aussi financier sans lequel nous ne pourrions faire vivre notre outil au quotidien.

Alors, il n'est jamais trop tard pour adhérer, syndiquez-vous, participez à l'évolution du SNUipp.

Geoffroy CHEVALIER



Comme toutes les années, le bulletin du mois de décembre est le dernier bulletin envoyé à toute la profession. A partir de janvier, seuls les syndiqués et les écoles recevront la presse départementale.

N'oubliez pas, il est toujours temps de se syndiquer !

Le décès d'X

Notre ami et camarade X vient de nous quitter à l'âge de 72 ans. Militant pour l'école et pour le syndicat depuis ses débuts dans le métier, très impliqué dans la vie associative et municipale, X était unanimement apprécié.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et plus particulièrement à son épouse X et à sa fille, notre collègue X.

B Hodoul

Élections professionnelles

Voici les résultats des élections professionnels dans le département des Hautes-Alpes :

CAPN

Inscrits : 823
Votants : 537
Blancs ou nuls : 19
Exprimés : 518

SNUipp FSU : 325 (63,12%)
SGEN CFDT : 75 (14,4%)
SE UNSA : 20 (3,8%)
SNUDI FO : 11 (2,1%)
SUD EDUCATION : 39 (7,5%)
SNE CSEN : 14 (2,7%)
UNSEN CGT : 12 (2,3%)
@veni-écoles CGC : 10 (1,9%)
SNEP FAEN : 7 (1,3%)
SCENRAC CFTC : 5 (0,9%)

CAPD

Inscrits : 823
Votants : 542
Blancs ou nuls : 14
Exprimés : 528

SNUipp : 403 (76,3%) 4 sièges sur 5 à la CAPD
SGEN CFDT : 125 (23,6%) 1 siège sur 5

La participation a chuté de près de 10% depuis le dernier scrutin. Nous n'avons pas encore tous les éléments pour en tirer les conclusions. Cependant, une vingtaines d'enveloppes sont arrivées hors délai de vote et cela représente tout de même près de 2,5% de participation en moins. Si on compte les collègues qui se sont trompés dans les modalités de vote et tous les collègues syndiqués qui ont oublié de voter...

Cependant, le SNUipp maintient sa position et nous remercions les collègues qui continue à lui faire confiance.

Élections professionnelles dans le premier degré : le SNUipp, premier syndicat des écoles, continue de progresser

209 525 enseignants des écoles viennent de participer aux élections professionnelles. Le taux de participation s'élève à 61,22 %. Bien qu'en baisse de 5,68 % par rapport aux élections précédentes, il reste important et traduit l'attachement des enseignants des écoles à l'élection de leurs représentants syndicaux.

Le SNUipp, en progression d'environ 1 %, confirme sa première place avec plus de 45 % des suffrages exprimés. Le SNUipp est aujourd'hui majoritaire dans 71 départements. Il le devient à Paris, dans la Haute-Vienne, l'Orne, les Deux-Sèvres, la Haute-Saône, et la Guadeloupe. Il perd la majorité dans la Haute-Loire et dans le Territoire de Belfort.

Ces résultats confirment l'attachement des enseignants aux valeurs et aux revendications portées par le SNUipp pour l'école et la réussite de tous. Les enseignants renouvellent ainsi leur confiance dans sa capacité à les défendre au quotidien et à se mobiliser.

PARIS, le 9 Décembre 2005.

Les élus du SNUipp à la CAPD

Titulaires

CHEVALIER Geoffroy
AQUIN Régine
PICOD Régis
MATHIEU Christophe

Premiers suppléants

LALEVEE Catherine
HODOUL Bernard
DENIS Catherine
MANUEL Magali

Deuxièmes suppléants

GRE Frédérique
ULMER Christophe
SENNELIER Évelyne
FAROUZE Marie-Hélène

Élections professionnelles : Une incontournable représentativité

Le résultat des élections professionnelles chez les enseignants montre une progression de tous les syndicats de la FSU dans tous les secteurs : le SNEP avec plus de 83,7% des voix progresse de plus de 2,2 points ; le SNES gagne 0,6 point pour atteindre 51,8% ; le SNUEP conforte son implantation en gagnant plus de 5 points et le SNUIPP dépasse 45% en progressant de 1,1 point.

Ces résultats confirment sans ambiguïté la représentativité de la FSU et de ses syndicats et montrent que leurs orientations et leur syndicalisme rencontrent largement l'adhésion des collègues.

Le gouvernement doit en prendre la mesure et entendre les revendications et propositions dont la FSU est porteuse.

En tout état de cause, ce vote conforte la FSU dans sa capacité et sa volonté de défendre les revendications des personnels et d'agir pour une école de la réussite pour tous.

Paris le 10 décembre 2005

Compte-rendu de l'audience avec M. l'Inspecteur d'Académie

9/12/2005

Étaient présents pour le SNU : G Chevalier, C Denis et B Hodoul

1/ Modalités de recrutement des EVS (Emploi de Vie Scolaire) :

71 EVS ont été recrutés sur le département pour le premier et second degré (contrat de 20 h par semaine). Dans les écoles, il s'agit de l'assistance administrative des directeurs et secrétariat essentiellement. Ils ont été affectés dans les RPI (Regroupement pédagogique intercommunaux) de 5 classes et plus selon des directives ministérielles : La Freissinouse-Pelleautier, Claret-Monétier-Allemont-Ventavon, Dévoluy et peut-être bientôt Chabottes ?

En ce qui concerne les EVS pour l'aide aux élèves en situation de handicap en maternelle, il sont au nombre de 6.

Nous aurons probablement, une nouvelle dotation d'EVS en 2006.

Ces nouveaux emplois très précaires, s'il répondent à des besoins réels dans les écoles, ne peuvent satisfaire le SNUipp. Le ministère pousse les différents services à mettre ces emplois en route le plus rapidement possible (sans doute pour faire baisser les chiffres du chômage) mais sans vraiment se soucier des conditions de mise en œuvre. L'inspection académique a une entière autonomie en matière d'implantation de ces postes, les EVS étant ensuite gérés administrativement par les établissements du second degré. Qu'en est-il de la formation prévue pour ces personnels ? Rappelons que ces emplois sont avant tout créés pour venir en aide à des jeunes sans travail (voire sans qualification ni diplôme) et pas vraiment pour remplir les missions défectueuses de l'Éducation Nationale où de vrais emplois avec de vrais statuts sont revendiqués.

En ce qui concerne les AVS (Auxiliaires de vie scolaire), l'IA confirme qu'ils sont recrutés à mi-temps ; ce qui va à l'encontre des directives ministérielles, les Hautes-Alpes étant le seul département à fonctionner comme cela.

De plus en plus de candidats renoncent rapidement à leur contrat. Il y a de

plus en plus de démissions.

2/ Autorisation d'absence : suite à de multiples remarques de collègues sur l'augmentation considérable d'autorisation accordées mais sans traitement, nous avons souhaité connaître les critères d'attribution des autorisations d'absence avec ou sans traitement.

L'Administration indique qu'au-delà des autorisations de droit, l'accord des autorisations d'absence se fait de la façon la plus objective possible. Devant les disparités entre les circonscriptions sur l'interprétation des « nécessités de service », l'inspection académique centralise désormais les demandes après l'avis de l'IEN concerné. Cela dit, l'administration admet que le fait de fournir un maximum d'informations étayant la demande ne peut que plaider en faveur des collègues demandeurs. La centralisation des demandes à l'IA permettant de déterminer des critères plus objectifs. L'IA tranche ensuite, en fonction de l'appréciation de la situation, pour accorder ou non l'absence avec ou sans traitement.

Il s'agit d'une démarche très subjective et pour cette raison, nous engageons les collègues qui ne comprendraient pas les motivations d'une décision, d'en informer le SNUipp.

3/ Samedis (et mercredis vaqués) : nous avons fait connaître à l'IA, l'opposition quasi unanime des collègues sur le calendrier appliqué depuis plusieurs années (samedis vaqués placés systématiquement à la veille des vacances). Les collègues préfèrent que les samedis vaqués se situent au milieu des périodes pour des raisons de fatigue des élèves et des enseignants ainsi que pour des raisons très pratiques : remise de livrets scolaire, évaluation, concertations...

Nous rappelons que contrairement à ce qu'a diffusé un IEN, ce calendrier n'a jamais été soumis à l'avis de la CAPD et que le choix appartient à l'Inspecteur d'Académie. Les raisons de ce choix s'expliquent en partie par un absentéisme plus marqué les samedis à la veille des vacances. Nous avons fait remarquer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui dit souvent que ce n'est pas à l'école de s'adapter aux familles mais le contraire, qu'il faudrait une

cohérence pour toutes les situations.

4/ Indemnités péri éducatives : il y a une enveloppe par circonscription sur des critères définis (voir liste) payées deux fois par an. Une indemnité vaut à peu près 22 €, nombre maximum : 35.

Nombre d'indemnités :

- Sorties scolaires avec nuitées : 3 indemnités par jour
- Toutes activités en dehors du temps scolaire en présence d'élèves excepté pour les journées commémoratives et pour celle du type Télérhone... : 35
- Préparation, mise en œuvre de manifestations scolaires de types : exposition, spectacles, concours... : 35
- USEP (rencontres, préparations...) : 35
- Ateliers de langues, éducation artistique : 35
- Intervention dans le cadre du SAPAD : 35

Les IEN conservent une marge de manœuvre dans l'attribution de ces heures péri éducatives.

5/ Frais de déplacements pour les ziliens et brigades :

En dépit des retards de début d'année, dus à la mise en place de nouvelles modalités de déclaration, les frais de déplacements devraient être payés avec plus de régularité et avec plus d'anticipation.

Pour l'instant, et jusqu'à l'apparition prochaine de nouvelles règles, l'administration continue de payer les déplacements de collègues affectés sur des postes fractionnés.

Pour les autres personnels se déplaçant sur les enveloppes de circonscription, il semblerait que cette année il y ait moins eu de difficulté. A confirmer par les collègues !

6/ Crédits pédagogiques : il y a une enveloppe globale (dont le montant est en baisse bien évidemment). La répartition s'effectue en fonction des demandes institutionnelles principalement.

Compte rendu d'audience à la DPE le 21 Novembre 2005 (extrait)

Intégration dans le corps des PE

Il y a eu 300 possibilités d'intégrations non utilisés en 2005, 100 au concours interne et 200 par liste d'aptitude. Nous avons demandé que soient encouragées les relances quand les candidatures sont insuffisantes.

Fin 2007, il restera environ 6 000 instituteurs. Concours interne et liste d'aptitude pourrait perdurer, au moins en 2008 et 2009, tant qu'il restera des instituteurs (il faudrait très peu d'instituteurs pour opérer une bascule automatique qui aurait les mêmes modalités d'intégration que la liste d'aptitude).

Concernant l'assimilation des retraités, il faut théoriquement qu'il n'y ait plus aucun instituteur mais il n'est pas impossible que le conseil d'état tranche autrement.

Hors Classe

Avec la mise en place de la LOLF, il n'y a plus de ligne budgétaire prévoyant un nombre de création de postes (500 en 2005), mais la fixation d'un ratio promouvables/promus d'autorisation. La répartition des autorisations entre rectorats puis entre départements pourra se faire soit en appliquant le 1,15 % à chaque rectorat soit en pondérant avec d'autres éléments (nombre de collègues en ZEP par ex.).

En 2005, il y a eu 1 600 promotions à la hors classe dont 1 100 par départs à la retraite et 500 créations ce qui représente environ un ratio de 1,05 %.

En 2006, le ministère autorisera un ratio de 1,15 % soit 1 900 promotions (dont environ 700 à 800

de plus que de départ en retraite). A titre indicatif, les 4 % de ratio chez les certifiés maintiennent un volume de hors-classe de 13 % du corps.

LOLF

Hors classe, nombre de places au concours... le volume d'autorisations est fixé par le ministère mais la décision se fait par les recteurs dans le cadre de ces choix.

Certains rectorats sont en déficit, il leur est demandé de faire des choix pour les compenser (non recrutement de liste suppl. dans l'Hérault, report du paiement d'indemnités à 2006 dans les Hauts de Seine ...). Nous avons rappelé notre totale opposition à ce que les rémunérations dues aux personnels et les moyens dus aux écoles soient utilisés comme outils d'équilibre budgétaire.

Concernant l'ISSR, ce sont les TPG qui demandent l'application des textes réglementaires. La partie sujétion doit être considérée autrement qu'une simple question budgétaire. Cette sujétion est utilisée pour permettre de favoriser l'occupation stable sur certains postes. La DPE nous suit sur cette idée, mais c'est la DAF, direction des affaires financières, qui suit ce dossier.

La conception de la LOLF étant rectorale, le problème de la connaissance, ou plutôt de la non-connaissance du premier degré pose problème.

Réemploi-réadaptation

Le ministère avait la volonté de modifier le dispositif de réemploi-réadaptation pour la rentrée 2006 en déconcentrant vers les rectorats leur gestion et en modifiant. Nous avons demandé le report de toute modification. S'il y a une nécessité

de faire évoluer le dispositif pour répondre mieux aux besoins, cela ne peut se faire dans la précipitation et sans prendre le temps de faire un bilan précis des moyens utilisés (200 postes CNED et environ 400 postes non officiels dans les IA).

M. DUWOYE pense qu'il ne sera pas possible de faire les modifications pour la rentrée 2006 comme prévu. Elles seraient donc reportées pour 2007. Un courrier du SNUipp sera envoyé au Ministre pour obtenir une confirmation de ce report.

Seconde carrière

La mise en oeuvre est reportée à 2006. Il paraît difficile de trouver un nombre de postes significatifs dans la Fonction Publique d'Etat. Dans la territoriale s'ajoute la nécessité de la correspondance entre les niveaux des catégories d'emplois. Une réunion interministérielle doit se tenir le 25/11 à Matignon à ce sujet.

Nous avons rappelé l'espoir pour de très nombreux collègues qu'ont suscité les annonces sur cette possibilité.

IUFM : services des enseignants du premier degré

Certains collègues travaillent à temps plein ou en service partagé à l'IUFM. Au nom de la LOLF il leur est parfois dit que ce ne sera plus possible (la prise en charge relève de deux programmes différents). Selon la DPE, la LOLF n'empêche pas cette organisation qui fera éventuellement l'objet de deux feuilles de paie, une pour chaque programme.

Liste complémentaire

Il n'y a aucune opposition du ministère aux recrutements sur liste complémentaire.

NEGOCIATIONS FONCTION PUBLIQUE *La stratégie ministérielle en échec.*

Le Ministre entendait que la réunion du 6 décembre ait pour seul objet le balayage des fiches remises le 9 novembre, renvoyant les premières propositions salariales chiffrées à un mois (5 janvier 2006). Dans ce calendrier, les volets social et statutaire auraient été examinés au préalable.

Il n'a donc fait aucune proposition chiffrée sur les salaires.

Gérard Aschieri a rappelé les trois grèves de l'année 2005 et les revendications dont nous étions porteurs pour les salaires et les pensions de retraite, à savoir le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat : de ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'aborder une quelconque discussion si nous n'avons pas au minimum la garantie du maintien du pouvoir d'achat sur 2006, alors que le gou-

vernement prévoit une inflation de 1,8 %.

Reprenant l'orientation de la lettre commune du 25 novembre, signée par 6 fédérations de fonctionnaires, il a questionné le ministre :

- A-t-il la possibilité de faire aujourd'hui des propositions chiffrées ?
- Peut-il s'engager à négocier sur l'ensemble de la grille ?
- Peut-il donner aujourd'hui un calendrier de travail pour traiter les autres questions de façon séparée ?

Le Ministre n'a pas été capable de répondre positivement à ces questions, faute de « mandat ». La seule précision qu'il a apportée a été celle d'une dissociation des divers dossiers (salaires, social, statutaire) avec un calendrier (15 décembre – 19 décembre – 5 janvier) où la question des salaires venait en dernier.

L'ensemble des organisations syndicales a jugé inacceptable que la discussion sur les

salaires ne soit pas prioritaire et soit retardée volontairement après l'adoption du budget. Elles ont exigé un autre calendrier avec une date proche où le Ministre ferait des propositions chiffrées sur les salaires.

Se disant incapable de répondre à cette exigence immédiatement il s'est simplement engagé à répondre dans quelques jours. Nous avons donc exigé l'arrêt de la séance en menaçant de quitter si elle se poursuivait ; la réunion a donc été arrêtée.

Si le Ministre a été mis en échec dans sa manœuvre de division, le gouvernement confirme son refus d'entendre les revendications des personnels.

La question de l'action est donc posée. Une réunion des Fédérations de fonctionnaires aura lieu le mercredi 7 en fin d'après-midi.

PARIS, le 6 Décembre 2005.

ENTREVUE A LA DESCO (Mission AIS) 1^{er} Décembre 2005

Le SNUipp a rencontré le 1^{er} décembre la Mission AIS de la DESCO, pour faire le point sur les différents dossiers de ce secteur.

Responsables DESCO : Pierre François GACHET - Jean-Pierre JAMET

I – LOI SUR LE HANDICAP

Le ministère relativise le problème de la date butoir du 1^{er} janvier 2006, en affirmant que les dispositifs existants ne changeront pas du jour au lendemain. La continuité du service doit primer.

Au niveau de l'information des personnels, il est prévu :

- l'envoi d'une plaquette d'information à tous les personnels ;
 - l'organisation dans les départements de grandes réunions d'explication en direction de tous les enseignants spécialisés d'une part, et des chefs d'établissement d'autre part.
 - Par ailleurs, l'ensemble des IEN AIS et des IA DDSEN ont été conviés par le MEN à une réunion nationale et les conseils d'IEN doivent traiter ce sujet.
- Le ministère justifie son manque d'anticipation par le fait qu'il est tenu à l'écart : les décrets MDPH et CDA, dont dépendent les autres textes, sont du ressort des affaires sociales.

Situation des décrets et circulaires

- Le décret « *jeunes sourds* » est en cours de signature au Conseil d'état, mais les circulaires ne seront prêtes au mieux qu'à la rentrée prochaine (beaucoup d'arbitrages...)
 - Le décret sur le parcours de formation a été voté le 23 novembre à l'unanimité par le CNCPE (moins une abstention) avec quelques modifications de formulation et sera bientôt signé, de même que le décret sur les examens. Ces textes ont déjà été transmis aux autorités académiques et à toutes les circonscriptions comme document de travail. Les circulaires seront prêtes pour fin janvier. Un groupe de travail sera organisé avec les organisations syndicales et les associations du handicap.
 - Le décret sur le changement du CNEFEI est passé.
- Aujourd'hui la nécessité de convoquer des CTP est reconnue mais cela reste de la décision des IA.

Accueil de l'élève en situation de handi-

cap

La circulaire sur les mesures transitoires du 19 août devra être revue. Il y a eu peu de cas difficiles à la rentrée mais ils étaient très compliqués. Il est par ailleurs « *anormal que les enseignants qui ont frappé à la porte de leur hiérarchie n'aient pas été aidés* ». Le recours aux EVS ne s'est pas mis en place assez rapidement (délai d'un mois pour l'ANPE). Le ministère a interpellé les IA pour qu'ils accélèrent le recrutement.

Pour les élèves qui sont scolarisés pour la première fois et qui sont en attente d'une décision de la CDA, le ministère reconnaît qu'il y a des dispositifs à prévoir :

- Recours à la « *cellule d'écoute Handiscol* ».
- Actions de formation prioritaires en direction des enseignants non spécialisés qui accueillent pour 2005-2006 (consigne aux recteurs).
- Coopération étroite avec les médecins scolaires, en particulier pour le travail d'évaluation des besoins.
- Dans un certain nombre de cas il faudra prévoir des dispositifs particuliers. La décision de scolarisation partielle, voire de déscolarisation, n'est pas du ressort de la direction d'école, mais de l'IEN pour l'école maternelle (par délégation) et de l'IA pour l'école élémentaire.
- Le fait de parler de scolarisation, et pas seulement d'intégration, implique qu'il s'agit bien d'être en capacité de construire des apprentissages scolaires sur la base des programmes scolaires. Le plan de compensation, explicité dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS), prévoit le matériel pédagogique adapté, les AVS et le recours aux dispositifs spécialisés (CLIS, UPI) dont l'avenir n'est pas du tout remis en cause.

Les « *enseignants référents* » pour le suivi de la scolarisation

C'est un nouveau métier, pour des enseignants spécialisés avec des compétences de haut niveau (poste à profil). Le nombre actuel de secrétaires de commission (CCPE et aussi CCSD – moins un qui aura la responsabilité des dossiers « *enseignements adaptés* », voir nouvel arrêté) ne sera pas suffisant. Les IA savent déjà qu'ils auront à abonder ce nombre. Normalement l'évaluation des besoins est en cours. L'équipe des « *enseignants référents* » sera sous la responsabilité de l'IEN AIS.

La MDPH

Dans de nombreux départements elle n'est pas installée : pas de locaux, pas de GIP. Il

y a un cas où le Conseil général ne fait pas, c'est le Préfet qui doit se substituer.

Pour les personnels de la CDES mis à disposition, le ministère s'est engagé pour qu'il n'y ait pas de modification des conditions de travail (obligations et horaires) pour cette année scolaire (cf notre circulaire sur les MAD des CDES).

La place de l'EN dans les nouvelles instances est réduite (1 place sur 21 à la CDA). Le ministère estime par contre qu'il n'est pas concevable qu'elle ne soit pas présente dans l'équipe pluridisciplinaire (soit l'IEN AIS, soit le médecin scolaire, soit l'enseignant référent...).

Les auxiliaires de vie scolaire

La réunion du « *groupe interministériel* » sur les AVS (syndicats, associations) avait fait apparaître qu'à la rentrée 2005, le nombre total d'AVS en poste était inférieur à celui de l'année précédente.

En effet, alors que l'on dénombrait 6 691 postes implantés en 2004-2005, il n'y en a plus que 6 095 en cette rentrée. Explication : malgré 800 postes supplémentaires, près de 1 400 aides-éducateurs ont terminé leur contrat en septembre. De plus, seule la moitié des 800 postes supplémentaires a été effectivement pourvue.

Le ministère reconnaît la chute de leur nombre avec des difficultés de recrutement. Il s'engage à retrouver les effectifs, 6 400, à la prochaine rentrée. Il admet avoir été informé de l'utilisation abusive d'EVS comme AVS-i.

La formation CAPA-SH

Lors de la réunion de suivi, nous avons demandé un état des demandes de départ en stage et un bilan des taux de réussite. En effet, plusieurs académies nous ont alertées sur une chute, parfois spectaculaire, du taux de réussite au CAPA-SH. nous rappelons au ministère son engagement de fournir les listes comparatives de candidatures (différences entre celles proposées et celles retenues) en regard de la baisse constatée cette année du nombre des formations (1 961 départs contre 2 094 l'an passé).

II- RASED

Nous avons fait part de nombreuses inquiétudes sur l'avenir des RASED après la Loi Fillon :

- débats autour de la mention du RASED dans les textes ;
- le PPRE se rajoute, avec quels moyens ? Il ne s'agit pas aujourd'hui de « *faire du chiffre* »...
- Que deviennent les missions ? Ne pas se

limiter à des approches réductives aux aides uniquement pédagogiques : prévention, rééducation sont aussi nécessaires dès la maternelle.

- Délimitations des rôles et des interventions par rapport au handicap.
- Les nombreuses réductions des moyens dans ce domaine imposent de renoncer à des interventions pour pallier aux urgences... avec le risque de perte de sens des aides apportées.
- Délimitations avec les équipes de réussite éducatives.
- Etc..

Pour le ministère

Il n'est pas question de toucher aux circulaires de 2002. La crainte d'une disparition des RASED serait un « *pur fantasme* ».

Cependant, ce sont les IA qui, dans le cadre de la carte scolaire, déterminent leurs besoins en personnels et en postes spécialisés. La DESCO ne cache pas qu'une « *meilleure utilisation des ressources* (planning annuel, limitation des interventions « *par défaut* »...) *dégagerait de la disponibilité* »...

III - Quelques chiffres

AVS : 6 095 ETP au 12/10/05

4 770 AVS i

1 325 AVS co

Ces chiffres incluent la dotation de 800 AVS supplémentaires, mais seuls 400 avaient été recrutés à cette date.

CAPA-SH

Moyenne des départs en stage CAPSAIS, sur 5 ans : 1 419.

Départs en stage CAPA-SH 2004-2005 : 2 094.

Départs en stage CAPA-SH 2004-2005 : 1 961.

46 départements envoient moins de stagiaires que l'année précédente, 10 sont stables et 41 sont en hausse.

Il y a eu également 12 modules d'initiative nationale, qui ont concerné 246 collègues (211 du premier degré). Pour 2005-2006, il est prévu 18 modules pour 434 personnes. A noter que les demandes s'orientent principalement vers les troubles du comportement et de la conduite...

Le Secteur Éducatif - AIS.

C.D.E.S.

Nous sommes intervenus auprès du Ministère pour que les personnels mis à disposition (secrétaires de CDES, psychologues, médecins scolaires,...) de la Maison du Handicap puissent conserver leurs conditions de travail actuelles durant cette année scolaire.

Le Ministère a répondu positivement à cette demande en précisant qu'une **situation transitoire peut permettre d'exercer leurs fonctions dans leurs conditions de travail actuelles**.

« *En tout état de cause, les agents ne doivent pas être appelés à se prononcer si vous n'êtes pas en mesure de leur présenter une fiche de poste suffisamment détaillée. S'il n'est pas possible de déterminer d'ici le 1^{er} janvier 2006 les conditions de travail de ces*

agents au sein de la MDPH, une solution transitoire serait susceptible d'être retenue. Elle consisterait à permettre aux agents de continuer à exercer leurs fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH, dans les locaux de la CDES dans leurs conditions actuelles de travail, jusqu'à l'installation définitive de la MDPH ».

Le délai de 15 jours pour signer l'accord de mise à disposition court à partir de la réception de la convention définitive de mise à disposition et de la fiche de poste.

Elle précise également que les indemnités des frais et les sujétions sont assurées par la MDPH.

Le secrétariat général

Journée de solidarité

Suite au message électronique envoyé par l'IEEN nous demandant notre avis sur sa proposition de journée de travail "forcée", nous proposons évidemment de refuser ce jour imposé et d'adresser le courrier ci-dessous (en pièce jointe sur le site du SNUipp 05).

Le Bureau Départemental du SNUIPP

École :

Conseil des maîtres du

à M. l'I.E.N.

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

Vous nous demandez notre avis sur l'organisation de la journée de concertation qui nous est imposée au titre de la solidarité.

Cette décision unilatérale est injuste et inefficace. Une journée imposée de travail gratuit serait sensée contribuer à cette solidarité. Pour garantir la prise en charge solidaire de la perte de l'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, d'autres choix sont nécessaires et possibles.

Nous sommes pleinement investis dans notre mission. En plus des heures d'enseignement, nous consacrons toujours plus de temps au nécessaire travail en équipe, aux équipes éducatives, aux concertations, aux relations toujours plus nombreuses avec nos partenaires, avec les familles de nos élèves. Nous

sommes déjà contraints de consacrer une part de notre temps personnel pour assumer toutes ces tâches.

Ce temps dépasse largement la journée que le Ministre veut nous imposer.

Vous voudrez bien considérer, Monsieur l'Inspecteur, que nous accomplissons déjà ce temps de travail.

N'attendez pas, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.

